

— DOSSIER DE PRESSE —

**Inauguration d'un site 4G multi-opérateurs  
du dispositif de couverture ciblée du New Deal Mobile  
dans la Nièvre**

*Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements en accélérant les déploiements dans tous les territoires.*

Le 22 février 2024, **Nicolas GUERIN**, Président de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) les représentants des opérateurs de téléphonie mobile Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR et **Marina FERRARI**, Secrétaire d'État chargée du Numérique ont inauguré, en présence de **Michaël GALY**, Préfet de la Nièvre, de **Patrice PERROT**, Député de la Nièvre, de **Fabien BAZIN**, Président du conseil départemental de la Nièvre et Président de Nièvre Numérique, de **Daniel GONTHIER**, Maire de Dun-les-Places et des élus locaux, un nouveau **site 4G multi-opérateurs d'accès à l'Internet mobile issu du dispositif de « couverture ciblée » dans la Nièvre.**

Ce pylône de téléphonie mobile, mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) dessert la commune de Dun-les-Places avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de mégabits par seconde (Mb/s) depuis le 29 novembre 2023.

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire de l'ensemble des acteurs dans la réalisation de ce projet. Ce pylône a été identifié au titre du dispositif de « couverture ciblée », qui est l'un des grands axes de l'accord New Deal Mobile, conclu en janvier 2018 entre les opérateurs et les pouvoirs publics. Le dispositif de couverture ciblée permet aux collectivités d'identifier les zones à couvrir par les pylônes. Les opérateurs s'engagent à construire et à financer ces sites entièrement à leur charge.

Cette inauguration dans la Nièvre est l'illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du New Deal Mobile par les opérateurs télécoms sur le territoire. La spécificité de ce département rural, avec un fort habitat dispersé constitue un défi en termes de déploiement mobile avec un niveau d'investissement élevé pour apporter la connectivité à tous les habitants de la Nièvre.

### **Depuis la signature du New Deal Mobile :**

Selon les données de l'ARCEP, **plus de 99,5 % de la population bénéficie désormais d'une couverture mobile 4G de qualité** et la part du territoire desservie par les quatre opérateurs est passée de 45 % début 2018 à 88% au troisième trimestre 2023. Sur la même période, la part du territoire située en zone blanche de la 4G est passée de 11 % à 1,9 % et le nombre de sites équipés en 4G a plus que doublé.

## Sur le dispositif de couverture ciblée :

Au titre de ce dispositif, plus de 4 375 zones à couvrir ont été identifiées depuis le début du New Deal Mobile et devront être construits par les opérateurs d'ici fin 2024. **Au 31 décembre 2023, 2 797 nouveaux pylônes mutualisés étaient activés en 4G** sur l'ensemble du territoire.

**A noter que plus de 90 % des sites déployés dans le cadre de ce dispositif sont mutualisés par les quatre opérateurs. Sur les près de 35 000 sites mobiles ouverts commercialement, plus de 23 500 (soit 67 % des sites) sont situés en zones rurales.**

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne sur son site Internet :

- Une note bilan d'étape du New Deal Mobile 2018-2023 : [bit.ly/NewDealMobile2023](https://bit.ly/NewDealMobile2023)
- Une plaquette sur les avancées du New Deal Mobile 4 ans après sa signature : [bit.ly/NDMPlaquette2022](https://bit.ly/NDMPlaquette2022).
- Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : [bit.ly/NDMPlaquette2019](https://bit.ly/NDMPlaquette2019).

## Le dispositif de couverture ciblée dans la Nièvre :

Le déploiement du dispositif de couverture ciblée fait partie des politiques prioritaires dans le département. Le pilotage local est assuré par une équipe projet, composée de représentants du Conseil Départemental, des deux associations de maires de la Nièvre, du syndicat mixte Nièvre Numérique, du SIEEEN, et du SGAR Bourgogne-Franche-Compté. Elle associe les services de l'Etat (DDT, DREAL et DRAC) ainsi que ENEDIS en tant que facilitateurs des projets d'implantation de pylônes.

Chaque année, une dotation de sites est attribuée à chaque département par la Mission France Mobile, programme de l'ANCT en charge du dispositif de couverture ciblée. **Au titre de la dotation départementale 2024, la Nièvre bénéficie de 7 sites, tous validés.**

**66 sites sont à ce jour ont été identifiés au titre du dispositif de couverture ciblée dans la Nièvre parmi lesquels 44 sites 4G multi-opérateurs sont en service**

Liste des 66 sites mobiles 4G mutualisés identifiés dont les 44 sites en service (en jaune)

Communes – Nièvre	Nombre de sites
CHALAUX	1
CHALLEMENT	1
EPIRY	1
SAINT-BRISSON	1
SAINT-HONORÉ-LES-BAINS	1
ENTREPRISES ROUSSEAU ET BORFLEX	1
MHÈRE	1
NOLAY	1
NOLAY	1
NOLAY	1
NOLAY	1
NOLAY	1
CORVOL-L'ORGUEILLEUX	1
CORVOL-L'ORGUEILLEUX	1
CORVOL-L'ORGUEILLEUX	1
CORVOL-L'ORGUEILLEUX	1
CLAMECY (MOULOT)	1
BRASSY / PLANCHEZ / OUROUX EN MORVAN / MON TSAUCHE LES SETTONS	1
BRASSY / PLANCHEZ / OUROUX EN MORVAN / MON TSAUCHE LES SETTONS	1
BRASSY / PLANCHEZ / OUROUX EN MORVAN / MON TSAUCHE LES SETTONS	1
BRASSY / PLANCHEZ / OUROUX EN MORVAN / MON TSAUCHE LES SETTONS	1
BRASSY / PLANCHEZ / OUROUX EN MORVAN / MON TSAUCHE LES SETTONS	1
BRASSY / PLANCHEZ / OUROUX EN MORVAN / MON TSAUCHE LES SETTONS	1
OUAGNE / MARCY / SAINT GERMAIN DES BOIS	1
OUAGNE / MARCY / SAINT GERMAIN DES BOIS	1
FOURS	1
FOURS	1
FOURS	1
CHITRY-LES-MINES / CHAUMOT	1

CHITRY-LES-MINES / CHAUMOT	1
LIMANTON	1
LIMANTON	1
LIMANTON	1
MOUX EN MORVAN	1
ALLIGNY EN MORVAN	1
PLANCHEZ	1
COLMÉRY	1
COLMÉRY	1
BITRY	1
MONCEAUX LE COMTE	1
DORNES	1
FERTREVE	1
LUCENAY-LÈS-AIX	1
DUN LES PLACES	1
LUCENAY-LÈS-AIX	1
BRASSY	1
SAINT AUBIN DES CHAUMES	1
SAINT AGNAN	1
SAINT AGNAN	1
MONTIGNY-SUR-CANNE	1
Corancy	1
SAINT LOUP DES BOIS	1
Nolay	1
SAINT LOUP DES BOIS	1
SAINT LOUP DES BOIS	1
CORANCY	1
NOLAY	1
OUDAN	1
MENESSAIRE / GIEN SUR CURE	1
SAINT-AUBIN-LES-FORGES	1
DIENNES AUBIGNY	1
NEUVILLE LES DECIZE	1
OUAGNE	1
COURCELLES	1
GOULOUX	1
SEMELAY	1
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>

## En savoir plus :

### Quels usages de l'internet mobile en France ?

- 83,2 millions de cartes SIM en service au 30 septembre 2023 ;
- 15,9 giga-octets consommés par mois en moyenne par un abonné mobile au 30 septembre 2023 ;

### Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le New Deal Mobile nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif. Pour autant, de nombreux défis restent à relever : raccordement des pylônes au réseau électrique, déploiement en zone littorale, taxation des antennes, etc.

### Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi, un montant record avec plus de **14,6 milliards d'euros en 2022** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures.

### En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

### L'accord historique ou New Deal Mobile, c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier 2018 un accord historique ou New Deal Mobile avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- En quoi consiste cet accord ?

# Un accord visant à :

4G

Généraliser la 4G sur le réseau existant



Une accélération qui concerne les axes de transport



Une accélération supérieure à 5 ans par rapport aux obligations existantes

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90% d'ici fin 2025

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture\* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « dispositif de couverture ciblée » destiné à identifier 5 000 nouveaux sites par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- 2 000 sites mutualisés déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- 3 000 sites au-delà, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

\* telle que définie par l'ARCEP – [monreseaumobile.fr](http://monreseaumobile.fr)



Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site [www.ffttelecoms.org](http://www.ffttelecoms.org)

[bit.ly/FFTindoor](https://bit.ly/FFTindoor)



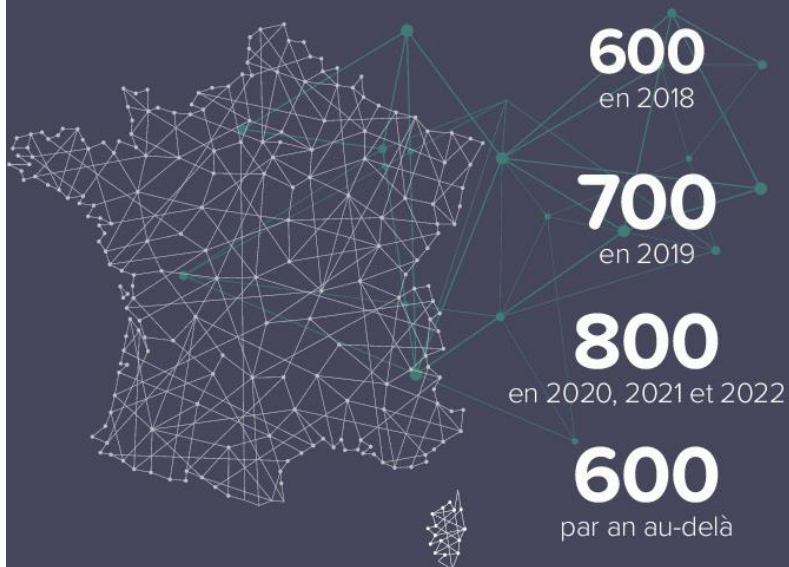
Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

# Comment ?

## L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



**Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.**

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

**Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,** l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



**Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.**

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur [www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTindoor](http://bit.ly/FFTindoor)



# À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs** et **France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site [www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTAaccord](https://bit.ly/FFTAaccord)

## Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

### PARTAGE D'INSTALLATIONS

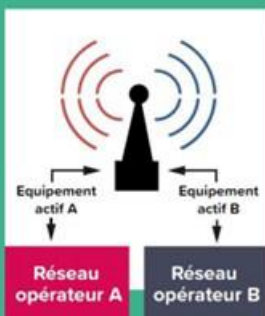
#### PASSIVES

#### ACTIVES

#### MUTUALISATION DES RÉSEAUX

#### ITINÉRANCE

#### MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci



Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci



Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée



Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DES TÉLÉCOMS

